



Chers hôtes,

comme toujours lorsque de nombreuses personnes se réunissent en un même lieu, il est utile de faciliter la cohabitation pour le bien de tous avec quelques règles. La plupart d'entre elles sont de toute façon évidentes pour vous et ne limiteront pas le plaisir de votre séjour, et le fait que les choses interdites par la loi (par exemple les drogues illégales et les armes) ne sont pas autorisées ici est également clair pour tout le monde.

Respect mutuel ...

...est la clé de tout. Si chacun se comporte de manière à ne pas déranger les autres hôtes, un grand pas a déjà été fait vers un séjour sans nuage.

Vous comprendrez donc certainement que nous accordions une attention particulière aux points suivants dans l'intérêt de nos hôtes :

1. Dans toutes les a&o Hostels, il est interdit de fumer (y compris les e-cigarettes, les vaporisateurs et les shishas) dans toute la maison. En cas de non-respect, nous devons malheureusement vous facturer 200 € pour l'effort de nettoyage accru et la perte de revenus associée. Si les détecteurs de fumée déclenchent l'intervention des pompiers, nous devons également vous facturer ces frais considérables.
2. Faites attention à votre volume, surtout lorsque les fenêtres sont ouvertes et aux heures de repos nocturne de 22 à 6 heures. Le repos nocturne s'applique également à l'ensemble des locaux. Veuillez également faire preuve de considération envers les résidents sur le chemin du logement. En cas de conflit, nous nous réservons le droit de mettre en garde les „machines à bruit“ telles que radios, haut-parleurs ou autres appareils jusqu'à votre départ.
3. Il est interdit d'apporter de l'alcool et de le consommer dans la chambre.
4. Les chiens peuvent être emmenés avec eux moyennant un supplément en cas de réservation d'une chambre individuelle ou double. Veuillez vous assurer qu'ils se comportent calmement et qu'ils sont tenus en laisse/attachés sur le chemin vers et depuis la salle.
5. Profitez de votre séjour ! Si quelque chose ne répond pas à vos attentes, veuillez nous en informer immédiatement, ainsi que des éventuels dommages, afin que le responsable puisse être facturé.
6. Le harcèlement grave et répété d'autres hôtes peut entraîner la résiliation du contrat d'hébergement sans préavis, des demandes de dommages et intérêts et une interdiction de séjour.
7. Nous tenons à souligner que les zones publiques de la maison peuvent être sous surveillance vidéo pour votre sécurité. Concernant la sécurité.
8. En ce qui concerne la sécurité, veuillez mémoriser les voies d'évacuation désignées en cas d'incendie et l'emplacement des extincteurs. Pour des raisons de prévention des incendies, la préparation d'aliments et de boissons chauds n'est pas autorisée dans les chambres.
9. Il est strictement interdit d'entrer ou de sortir par les fenêtres et de pénétrer sur le toit.